

EMPIRE CHÉRIFIEN  
 Protectorat de la République Française  
 AU MAROC

# Bulletin Officiel

**ABONNEMENTS :**

	MAROC	FRANCE et Colonies	ÉTRANGER
3 MOIS . . . .	4 50	6 fr.	7 "
6 MOIS . . . .	8 "	10 "	12 "
1 AN . . . . .	15 "	18 "	20 "

**ON PEUT S'ABONNER :**

A la Résidence de France, à Rabat  
 et dans tous les bureaux de postes.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

**EDITION FRANÇAISE**

**Hebdomadaire**

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :  
 Résidence Générale de France à Rabat - Maroc

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser  
 à la Direction du Bulletin Officiel.

Les mandats doivent être émis au nom de M. le  
 Trésorier Général du Protectorat.

**PRIX DES ANNONCES :**

Annonces journalières sur 4 col., la ligne, 0.37  
 et 1/2 col. sur 2 col., la ligne, 0.75

Annonces et les 10<sup>es</sup> lignes, la ligne, 1 »  
 puis décroît les suivantes, 0.75

Annonces réclames, la ligne, 1.25

Pour les annonces importantes, les condi-  
 tions sont traitées de gré à gré.

Réduction pour les annonces et réclames  
 renouvelées.

Le "Bulletin Officiel" insère les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats

**SOMMAIRE**

**PARTIE OFFICIELLE :**

	PAGES
I. — Voyage du Commissaire Résident Général à Mazagan . . . . .	267
II. — Dahir instituant une Commission chargée de dresser le programme des constructions à édifier pour le Service de Santé . . . . .	268
III. — Dahir portant modification au paragraphe II de l'article XIX des statuts de l'ordre du "Oûssam Alouite Chérifien" . . . . .	268
IV. — Arrêté résidentiel portant suppression des Cercles du Gharb et des Beni Hassen et création d'un Contrôle Civil dépendant de la Région de Rabat et d'un Cercle dit « Cercle du Sebou » . . . . .	268
V. — Arrêté résidentiel portant organisation de la circonscription civile créée dans la Région de Rabat . . . . .	269
VI. — Arrêté résidentiel portant organisation du Cercle du Sebou créé par arrêté du 27 juin 1913. . . . .	269
VII. — Affectations et mutations dans le personnel du Service des Renseignements. . . . .	269
VIII. — Extraits du « Journal Officiel de la République Française » . . . . .	269

**PARTIE NON OFFICIELLE :**

IX. — Situation politique du Maroc. . . . .	271
X. — Informations du Service des Etudes et Renseignements économiques. . . . .	272
XI. — Nouvelles et informations. . . . .	274
XII. — Annonces et avis. . . . .	275

**PARTIE OFFICIELLE**

**VOYAGE**

**du Commissaire Résident Général à Mazagan**

Le Commissaire Résident Général, accompagné du colonel CALONI, Directeur des Travaux Militaires, de M. JOYANT, Directeur-Adjoint des Travaux Publics, de M. MALET, Chef des Services de l'Agriculture, du commandant BILLOTTE, de MM. de SORBIER, Chef du Bureau Diplomatique, et REVILLIOD, Chef du Cabinet Civil, et de ses Officiers d'ordonnance, est parti, le mercredi 16 juillet, pour Mazagan, où il est arrivé le vendredi 18 juillet, dans l'après-midi. Le Résident Général a visité, à son passage, le poste de Sidi-Ali et a été salué à Azemmour par le Pacha et les notables de la

ville. A Mazagan, le Résident Général et sa suite ont été les hôtes du lieutenant-colonel PELTIER, commandant la région des Doukkala-Abda.

Dès son arrivée, le Résident Général a reçu, à l'Hôtel de la Région, le Corps des Officiers et les personnalités indigènes de la ville et de la Région — puis, au Consulat, le Corps consulaire présenté par son doyen, le consul d'Espagne, qui s'est fait l'interprète des sentiments de sympathie de ses collègues et de leur désir de collaboration loyale avec les autorités françaises, les fonctionnaires, la colonie française, les protégés français et la communauté israélite. A l'issue des réceptions, le Résident Général a visité le dispensaire, la poste française et le port. Le lieutenant-colonel PELTIER a donné le soir un dîner en l'honneur du Résident Général. Le dîner a été suivi d'une brillante réception.

Le samedi 19 juillet, le Résident Général a visité le concours agricole en s'arrêtant longuement dans les différentes sections. Il a vivement félicité les exposants et les autorités locales de l'initiative si intéressante qu'elles ont prise et des résultats si pratiques qu'elles ont réalisés, en particulier de l'enseignement agricole qui a été donné aux Indigènes accourus en foule pendant les journées de concours. Après avoir présidé la distribution des récompenses, le Résident Général a offert un champagne d'honneur aux officiers, aux fonctionnaires et à la colonie française.

Une réunion sportive, à laquelle les tribus des environs ont pris part, a eu lieu dans l'après-midi. Le Résident Général a ensuite visité l'hôpital militaire et inauguré le dépôt de remonte. Le Consul de France a donné le soir un dîner suivi de réception, en l'honneur du Résident Général. Le dimanche 20, après avoir assisté à une réception offerte par le Corps consulaire étranger, au cours de laquelle le Consul d'Espagne a porté la santé du Résident Général et celle du Président de la République Française, et le Résident Général celles des souverains représentés, le Résident Général et sa suite se sont embarqués sur le vapeur Bou Regreg pour Casablanca, où ils sont arrivés dans la soirée.

*Le Résident Général est rentré le lundi 21 juillet à Rabat.*

*Le voyage du Résident Général lui a permis de constater, avec la plus vive satisfaction, les résultats obtenus dans la Région Doukkala, l'œuvre de pénétration économique et d'action administrative qui y a été accomplie et qui fait le plus grand honneur au lieutenant-colonel PELTIER, Commandant la Région, et à ses collaborateurs civils et militaires.*

#### DAHIR

**instituant une Commission chargée de dresser le programme des constructions à édifier pour le Service de Santé.**

LOUANGE A DIEU SEUL !

*(Grand Sceau de Moulay Youssef).*

A nos serviteurs intègres, les Gouverneurs et les Caïds de notre Empire Fortuné ;

Considérant qu'il importe au premier chef, pour la prospérité de nos sujets et des étrangers habitant notre Empire, que notre service de Santé soit pourvu, le plus tôt possible, des constructions hospitalières nécessaires à son fonctionnement ;

Nous avons décidé ce qui suit :

Article I. — Il est institué une Commission chargée de déterminer la liste des établissements hospitaliers à créer dans notre Empire, l'importance qu'il conviendra de donner à chacun d'eux et l'ordre dans lequel devra être entreprise et poursuivie leur construction.

Art. II. — Cette Commission sera présidée par notre Grand Vizir, assisté ou suppléé par le Secrétaire Général du Protectorat et composée de notre Ministre des Finances, de notre Sous-Secrétaire d'Etat aux Domaines Si Moulay Elouazani, du Secrétaire Général du Gouvernement Chérifien, du Directeur Général des Services financiers, du Directeur Général des Travaux publics, du Directeur Général du Service de Santé, du Directeur du Service de la Santé et de l'Assistance publiques, du Chef du Bureau politique.

Ces hauts fonctionnaires et chefs de services pourront se faire représenter.

M. le docteur MAURAN, adjoint au Directeur du Service de la Santé et de l'Assistance publiques, remplira les fonctions de secrétaire de cette Commission.

*Fait à Marrakech, le 11 Redjeb 1331.*

*(16 Juin 1913)*

Vu pour promulgation et mise à exécution :

*Rabat, le 16 juillet 1913.*

Le Commissaire Résident Général,  
LYAUTEY.

#### DAHIR

**portant modification au paragraphe II de l'article XIX des statuts de l'Ordre du " Ouissam Alaouite Chérifien "**

LOUANGE A DIEU SEUL !

*(Grand Sceau de Moulay Youssef).*

Vu le Dahir Chérifien en date du 30 Radjeb 1328,

Considérant les modestes ressources des sous-officiers et des hommes de troupes appartenant à Notre Armée et à celle de la République Française,

NOUS DÉCRÉTONS CE QUI SUIT :

Le paragraphe II de l'article XIX des statuts de l'Ordre du " Ouissam Alaouite " est modifié ainsi qu'il suit :

" Aucun droit de chancellerie ou droit des pauvres ne sera payé par les sous-officiers de Notre Armée et des Armées de terre et de mer de la République Française, tant que leur présence dans notre Empire comptera comme campagne de guerre. "

*Fait à Marrakech, le 15 Chaddan 1331  
(20 juillet 1913).*

Vu pour promulgation et mise à exécution :

*Rabat, le 23 juillet 1913.*

Le Commissaire Résident Général,  
LYAUTEY.

#### ARRÊTÉ RÉSIDENTIEL

**portant suppression des Cercles du Gharb et des Beni-Hassen et création d'un Contrôle civil dépendant de la région de Rabat et d'un Cercle dit " Cercle du Sebou "**

LE COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL,

ARRÊTE :

Art. I. — Les Cercles du Gharb et des Beni-Hassen, créés par arrêté résidentiel N° 2 A. P. du 1<sup>er</sup> août 1912, sont supprimés.

Art. II. — Il est créé un Contrôle civil dépendant de la région de Rabat et comprenant les tribus situées sur le territoire compris entre la mer à l'ouest et la ligne définie ci-après à l'est (en allant du sud au nord) : limite occidentale des tribus Sfafa entre l'oued Tiflet à l'ouest et l'oued Haimès vers l'est.

Sidi-Yahia — ce point passant au territoire civil ;

Lala Ito — ce point restant au territoire militaire ;

Dar Gueddari — ce point restant au territoire militaire ;

L'Oued Beth — jusqu'à Atamna ;

Et le Sebou, jusqu'à Si Ali Bou Djenoun, ce point restant au territoire militaire ;

Kariat El Abassi — restant au territoire militaire ;

Sidi Kacem ben Djemil id.

Kariat el Saraïli id.

Chemin de Kariat el Saraïli à Arbaoua ;

Prolongation dans la même direction de ce chemin jusque vers Kram sur le 35<sup>e</sup> parallèle.

Art. III. — Il est créé un Cercle dit « Cercle du Sebou », chargé d'assurer la surveillance et le contrôle administratif des tribus sises sur le territoire compris entre la ligne ci-dessus définie à l'ouest et les limites est-nord et sud des anciens Cercles du Gharb et des Beni Hassen.

Art. IV. — Un arrêté ultérieur fera connaître la date de la mise en vigueur de la nouvelle organisation.

Art. V. — Des arrêtés particuliers détermineront les conditions d'organisation et de fonctionnement du Contrôle civil et du Cercle militaire ainsi constitués.

Rabat, le 27 Juin 1913.

LYAUTEY.

### ARRÊTÉ RÉSIDENTIEL

portant organisation de la Circonscription civile créée dans la région de Rabat

#### LE COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL

ARRÊTE :

Art. I. — La Circonscription civile, créée dans la région de Rabat par arrêté résidentiel du 27 juin N° 70 A. P., aura son siège à Kenitra.

Art. II. — Un contrôleur civil est placé à la tête de cette circonscription ; il a, sous ses ordres, deux contrôleurs adjoints résidant, l'un à Kenitra, et l'autre, provisoirement, à Souk el Arba.

Art. III. — Il dispose, en outre, d'un officier du Service des Renseignements, plus spécialement chargé d'assurer la surveillance et la police de la forêt de la Mamora ;

Art. IV. — Cet officier résidera à Kenitra.

Art. V. — Le personnel civil et militaire prévu ci-dessus sera désigné par des arrêtés ultérieurs.

Rabat, le 27 juin 1913.

LYAUTEY.

### ARRÊTÉ RÉSIDENTIEL

portant organisation du Cercle du Sebou créé par arrêté du 27 juin 1913

#### LE COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL

ARRÊTE :

Art. I. — Le Cercle du Sebou, créé par arrêté résidentiel du 27 juin 1913, N° 70 A. P., aura son siège à Mechra Bel Ksiri.

Il comprendra :

Un bureau des Renseignements à Mechra Bel Ksiri placé auprès du Commandant du Cercle et classé bureau de 2<sup>e</sup> classe ;

Un bureau annexe des Renseignements à Arbaoua ;

Un bureau annexe des Renseignements à El Had Kourt ;

Un bureau annexe des Renseignements à Dar Bel Hamri.

Ces trois bureaux sont classés de 3<sup>e</sup> classe.

Art. II. — Un contrôleur adjoint, plus spécialement chargé des questions intéressant la colonisation, sera mis à la disposition du Commandant du Cercle

Ce fonctionnaire résidera à Mechra Bel Ksiri et sera détaché, aussi souvent que les besoins du service l'exigeront, à Dar Gueddari.

Art. III. — Le personnel civil et militaire prévu ci-dessus sera désigné par des arrêtés ultérieurs.

Rabat, le 27 juin 1913.

LYAUTEY.

### AFFECTATION

dans le personnel du Service des Renseignements

Par arrêté du Commissaire Résident Général, en date du 13 juillet 1913, M. le lieutenant MINETTE de SAINT MARTIN, nouvellement incorporé dans le service, est affecté, en qualité d'Adjoint de 1<sup>re</sup> classe, au Bureau des Renseignements de Kasbah Tadla et au 4<sup>e</sup> Goum mixte.

### EXTRAITS

du « Journal Officiel » de la République Française

#### Ministère de la Guerre

*Infanterie coloniale.* — Par décision ministérielle du 30 juin 1913, sont nommés, pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1913, aux grades et emplois ci-après :

#### CORPS DE TROUPES

##### A l'emploi d'Adjudant

MARTIN, Glise-Louis, sergent-major au 2<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

BARDOU, Louis, sergent-major en service au Maroc.

DUPUIS, Narcisse-Toussaint, sergent-major au 3<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

PLAÇON, Charles-Emile, sergent en service au Maroc.

WALDIN, Achille-Auguste, sergent au 1<sup>er</sup> régiment de marche du Maroc.

##### A l'emploi de Sergent-Major

PIERRET, Joseph, sergent en service au Maroc.

LAMIC, Joseph-Félix-Maurice, sergent au 3<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

BRENIER, Jean-Baptiste-Joseph, sergent au 1<sup>er</sup> régiment de tirailleurs sénégalais du Maroc.

LAGRANGE, Marcel-René, sergent au 3<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

JOLAIN, Désiré-Alfred, sergent au 2<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

BONNIÈRE, Henri-Noël-Claudius, sergent au 11<sup>e</sup> bataillon de tirailleurs sénégalais du Maroc.

##### A l'emploi de Sergent

PIPOT, Thimotée-Joseph-Emile, caporal au 1<sup>er</sup> régiment sénégalais du Maroc.

FAURE, Abel-Elie, caporal au 1<sup>er</sup> régiment de marche du Maroc.

DELAYE, Pierre-Joseph, caporal au 2<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

PALOTEAU, Ernest-Gustave, caporal-fourrier au 3<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

ALAROUSSE, Léon, caporal au 1<sup>er</sup> régiment de marche du Maroc.

COME, Joseph-Emmanuel-Gustave, caporal en service au Maroc.

PRIGENT, Jean-Michel, caporal au 3<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

EGINER, Louis-François, caporal au 3<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

BASTET, Louis-Joseph, caporal au 3<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

GOURMELON, Charles-Jean, caporal au 2<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

COTTES, Louis, caporal au 1<sup>er</sup> régiment sénégalais du Maroc.

VINCENT, Danton, caporal au 3<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

JEANNAY, Charles-Emile, caporal-fourrier au 1<sup>er</sup> régiment de marche du Maroc.

JOUAULT, Victor-Jean-Robert, caporal au 3<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

FOLLIARD, Léon-Jules-Marie, caporal au 3<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

PROKASKA, Louis-Antoine, caporal au 1<sup>er</sup> régiment de marche du Maroc.

BOVE, Louis-Henri-Célestin, caporal au 1<sup>er</sup> régiment de marche du Maroc.

CAMO, Gustave-Joseph-Léon, caporal au 3<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

CLAVERIE, Camille-Léopold-Jean-Marie, caporal au 3<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

PÉDINIELLI, Eugène-Marie, caporal au 3<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

BRESSON, Louis-Adolphe, caporal au 3<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

NEUVILLE, Octave, caporal au 1<sup>er</sup> régiment de marche du Maroc.

BÉVÉRAGGI, Jean-Valérius, caporal au 3<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

GIRAUD, Louis-Emile, caporal au 1<sup>er</sup> régiment de marche du Maroc.

BRIE, François, caporal au 1<sup>er</sup> régiment de marche du Maroc.

DUBOURNAIS, Gabriel, caporal en service au Maroc.

SARRAZIN, Louis-Eugène, caporal au 3<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

FOURNIÉ, Jean, caporal-fourrier au 1<sup>er</sup> régiment sénégalais du Maroc.

MAURY, caporal au 2<sup>e</sup> régiment sénégalais du Maroc.

LE BLEVENNEC, Hippolyte-François-Marie, caporal au 2<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

GULLEMER, Joseph-Marie-François, caporal au 3<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

TOUSSAINT, Abel-Nicolas, caporal au 1<sup>er</sup> régiment de marche du Maroc.

HARRAND, Fernand-Lucien, caporal au 2<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

ROBILLARD, Louis, caporal-fourrier au 3<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

ROGARD, Gaston, caporal au 2<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

REDELBERG, Paul-Jean, caporal au 2<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

GUILLEBOT, François-Léopold-Louis, caporal au 1<sup>er</sup> régiment de marche du Maroc.

DARTHEUIL, Pierre, caporal au 1<sup>er</sup> régiment de marche du Maroc.

TRÉHIN, François, caporal au 2<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

FLOURIOT, Joseph-Marie, caporal au 1<sup>er</sup> régiment de marche du Maroc.

BALLET, Joseph, caporal au 1<sup>er</sup> régiment de marche du Maroc.

LE FAY, Joseph-Marie, caporal au 2<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

FOSSEY, Léon-Victor, caporal au 2<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

DUFERMONT, Henri, caporal au 2<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

DIEMER, Henri-Eugène-Pierre, caporal au 1<sup>er</sup> régiment de marche du Maroc.

Par décision ministérielle du 30 juin 1913, sont nommés, pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1913, aux grades et emplois ci-après :

*Artillerie coloniale*

*A l'emploi de chef artificier*

LE DOZE Pierre, brigadier au Maroc.

LARROU DÉ Jean, brigadier au Maroc.

BOUVIER Ismaël, brigadier au Maroc.

BOULLANGER Marie, brigadier au Maroc.

ROUVIÈRE Emile, brigadier au Maroc.

*Section de commis et ouvriers militaires d'administration des troupes coloniales*

SERVICE DE L'EXPLOITATION

*A l'emploi de sergent*

DAMONTE Jean, caporal en service au Maroc.

*Infanterie coloniale.* — Par décision ministérielle du 23 juin 1913, sont inscrits d'office, au tableau d'avancement de 1913, pour faits de guerre ou services exceptionnels :

CORPS DE TROUPES

*Pour l'emploi d'adjudant*

610 BLANCHARD Marc-Georges, sergent au 2<sup>e</sup> régiment sénégalais du Maroc.

620 CHALES Gaston, sergent-major au 3<sup>e</sup> régiment sénégalais du Maroc.

622 GIANSILJ Ange-François-Antoine, sergent au 3<sup>e</sup> régiment sénégalais du Maroc.

623 LE BIHAN Jean-Marie, sergent-major au 3<sup>e</sup> régiment sénégalais du Maroc.

624 ARRIGHI Jean-Baptiste, sergent au 3<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

625 DARBAS Théodore, sergent au 2<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

626 LOO François-Pierre, sergent au 2<sup>e</sup> régiment sénégalais du Maroc.

*Pour l'emploi de sergent*

614 BOUVRIE Victor, caporal-fourrier au 2<sup>e</sup> régiment sénégalais du Maroc.

615 LIHRMANN Joseph, caporal au 3<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

616 FAUCHER Baptiste, caporal au 3<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

617 RIVIÈRE Emile, caporal au 2<sup>e</sup> régiment de marche du Maroc.

PARTIE NON OFFICIELLE

SITUATION POLITIQUE DU MAROC

Dans la *région de Fez*, un groupe mobile, sous les ordres du colonel PIERRON, s'est porté le 10 dans la région d'Imouzzer pour y transférer le poste provisoire actuellement installé à Aïn Cheggag. Ce mouvement, appuyé par une action du général HENRYS chez les Beni Mtir dissidents, doit avoir pour conséquence de désagréger le groupement hostile encore concentré au Sud de la région de Fez et de protéger plus efficacement la ligne d'étapes entre Meknès et Fez et la route de Fez à Sefrou.

Dans la *région de Meknès*, le voyage du Résident Général s'est poursuivi dans les meilleures conditions. Arrivé à Dar Caïd Ito le 8 juillet, après avoir fait le trajet de Meknès à ce poste, soit 55 kms, en trois heures d'automobile, sur une piste déjà bien aménagée, il a été reçu par les chefs Beni Mtir ralliés et les caïds Beni Mguild nouvellement soumis.

Après avoir parcouru la forêt de Jaba et reconnu Azrou, le Résident Général a pu constater que les nombreux douars et villages réinstallés dans cette région, où règnent actuellement la sécurité et la paix, constituent la meilleure des ouvertures pour le sud de Meknès et la ligne d'étapes.

Le poste d'Ito est admirablement situé sur la crête d'une falaise qui domine la vallée du Tigrigra et Azrou et d'où la vue embrasse tout le moyen Atlas : il protège efficacement le pays en arrière et le commande en avant.

Le mouvement de soumission des dissidents s'accroît journellement et toutes les fractions limitrophes sont aujourd'hui soumises ou en train d'ouvrir des relations avec nous.

Cette occupation du pays Beni Mtir et Beni Mguild, si bien réalisée, a d'autant plus d'intérêt qu'elle nous rend maîtres de vallées en pleine culture et nous ouvre une riche région forestière où dominent le chêne et le cèdre.

Rentré à Meknès le 10 juillet, le général LYAUTÉY y a reçu la colonne française et toutes les autorités et notabilités indigènes et a été très favorablement impressionné par l'accueil qui lui a été réservé par ces derniers.

Il est rentré à Rabat le lendemain 11 juillet, par l'ancienne route d'étapes Souk el Arba, Tiflet, Monod, et il a été salué en cours de route par tous les caïds Zemmour.

Dans la *région de Rabat*, le détachement du lieutenant-colonel THOUVENEL est rentré à camp Bataille, après avoir exécuté une reconnaissance vers les hauteurs qui bordent la rive droite de l'Oued Beth et refoulé vers le sud les dissidents et coupeurs de route.

A camp Bataille, sur renseignements recueillis le 12 au soir qu'un douar des Aït Sibbeur devait partir en dissidence pendant la nuit, un détachement de sortie se porta rapidement sur les deux passages de l'Oued Ouchkell pour lui couper la retraite et empêcher les dissidents venant du Sud de faciliter le départ de ce douar. Cette opération a parfaitement réussi, sans perte de notre côté, et le détachement est rentré au matin, ramenant 100 bœufs et 5 chevaux ou mulets chargés.

Elle paraît avoir une grande répercussion morale et salutaire sur les tribus soumises et semble devoir enrayer, dans l'avenir, de nouveaux départs en dissidence.

Au *Tadla*, le détachement du colonel GARNIER DUPLESSIS a poursuivi sa tournée d'organisation chez les Beni Amir et les Beni Moussa. Arrivé le 10 à El Boroudj, il en est reparti le 12 pour aller camper à Si Mohammed Chleuh, (25 kms au nord-est d'El Boroudj) et est rentré le 16 à Kasbah Tadla, sans incidents. Quelques rôdeurs ehleuh continuent à parcourir la plaine sur la rive gauche de l'Oum er Rebja, incendiant les récoltes appartenant aux ralliés.

Dans le *Sud*, la colonne JOSEPH est rentrée le 12 à Marakech, ayant traversé un pays absolument calme et reçu un très bon accueil des populations.

Il se confirme que le mouvement en faveur du Maghzen se dessine franchement dans plusieurs fractions des Chtouka et qu'EL HIBA perd de jour en jour de son influence.

Le caïd BEN DAHAN, de Tiznit, signale que les notables des Aït El Mader, tribu située aux abords est de Tiznit, se sont présentés au Chérif de Tazeroualt et que leur soumission serait en bonne voie.

En résumé, la situation générale est des plus satisfaisantes et, de toutes parts, les comptes-rendus de la Fête Na-

tionale indiquent qu'elle a été célébrée avec enthousiasme par les populations française et indigène ; cette coopération et l'union de ces divers éléments, qui se manifestent pour la première fois avec tant de cordialité, peuvent être envisagées comme de très bon augure pour le régime du Protectorat.

### INFORMATIONS

#### du Service des Études et Renseignements économiques

*La route de Fez à Dar Bel Hamri.* — Le récent voyage du Résident Général à Fez, accompli en auto mitrailleuse, a permis de constater l'excellent état de la moitié de la route qui met la capitale du nord à une journée de la côte, alors que le trajet demandait jadis cinq longues journées d'étapes.

Le col de Zegotta, d'un accès si difficile, a été complètement aménagé ; il est franchi par une piste très praticable qui descend vers la plaine, serpentant au flanc des collines, franchissant les ravins, pour aller aboutir à Dar el Hamri, après un parcours de 90 kilomètres.

La sécurité de la route et du col est parfaite sur tout ce parcours, de Fez à Dar Bel Hamri.

*Les pistes routières dans les Doukkala Abda.* — On pousse activement, depuis quelque temps, les travaux de la piste routière de Mazagan à Marrakech, dans la région du M'tal, où six kilomètres de piste ont été aménagés.

L'aménagement des pistes de Saffi à Marrakech et de Saffi à Mezagan est également entrepris et on prévoit que la circulation des automobiles pourra commencer, dans de bonnes conditions, dès la fin juillet 1913.

En ce qui concerne la piste de Marrakech, 65 kilomètres environ ont déjà été améliorés, dans la partie la plus mauvaise du trajet. Le reste, soit 35 kilomètres, demandera peu de travail pour être utilisable à la fin du mois de juillet.

Le chantier chargé des travaux de réfection de la piste de Mazagan, qui a commencé à fonctionner le 22 mai, avait atteint, fin juin, le douzième kilomètre. Son aménagement sera rapide, car le travail présente peu de difficultés.

*La piste de Saffi à Marrakech.* — Une automobile vient de franchir la distance de Marrakech à Saffi, par la piste directe de Djebilet, en 4 heures. C'est le premier véhicule de ce genre qui faisait son apparition dans la ville de Saffi, où il a été l'objet d'une vive curiosité de la part des Indigènes. La population européenne en a ressenti une grande satisfaction.

Le voyage s'est effectué dans de bonnes conditions, qui seront encore améliorées lorsque l'aménagement de la piste qui passe par Bou Zlapan, déjà achevé dans la partie dépendant de Saffi, sera terminé.

*Un raid en automobile.* — Le général GOURAUD, après avoir assisté au banquet et à la réception donnés à Fez le

6 juillet, par le Résident Général, en l'honneur du Corps consulaire de cette ville, est parti à destination de Casablanca, via Rabat, afin de s'embarquer pour la France, allant à Paris prendre le commandement des troupes coloniales envoyées à l'occasion de la revue du 14 Juillet et recevoir à mains du Président de la République le drapeau de ces troupes.

Le général GOURAUD a quitté Fez en auto-mitrailleuse le 7 juillet, à trois heures du matin. A 4 h. 30 de l'après-midi, il arrivait à Rabat, où il dut s'arrêter pour discuter quelques questions de service.

Cet arrêt a empêché le général GOURAUD d'être rendu le soir même à Casablanca à 7 heures. Il aurait alors fait le trajet Fez-Rabat-Casablanca (310 kilomètres) dans la même journée, en 15 h. 1/2.

*Les transports dans la région de Saffi.* — Quoique l'automobile ait fait son apparition sur la piste de Marrakech à Saffi, les animaux de bât restent néanmoins le seul moyen de transport pratique actuellement utilisé pour les marchandises.

Le prix de la journée de chameau se paie, dans la région, à raison de 5 p. h. sur lesquelles les chameliers consentent de faibles réductions pour les longs parcours. La location d'un chameau à la journée, pour le parcours de Saffi à Mogador, coûte, le salaire du sokkhar compris, 25 p. h.

Toutefois, les moyens de transport sont en diminution sur le mois précédent. Les animaux ont été mis au pâturage dans le nord, afin de les conserver en bon état jusqu'à l'automne prochain ; mais la pénurie des bêtes de somme n'est pas à craindre.

*Un nouveau wharf à Saffi.* — Le Commandant de la région des Doukkala-Abda s'est rendu à Saffi pour s'enquérir des besoins de cette ville. Il a pris contact avec les membres du Comité de l'Union Internationale des intérêts économiques de Saffi, qui lui ont présenté les desiderata du commerce local.

Il a examiné la possibilité d'y donner satisfaction et a promis formellement qu'au cours de l'hiver prochain serait mise en adjudication la construction d'un nouveau wharf, muni de tout l'outillage moderne.

Les travaux pourront ainsi être entrepris dès les premiers beaux jours de 1914 et terminés avant la fin de l'été de la même année.

*A Meknès.* — Une minoterie va être prochainement édifiée à Meknès. L'établissement de cette industrie va rendre de grands services, non seulement à la ville, mais encore à toute la région, qui pourra être aussi ravitaillée en farine.

Un service de voitures à volonté a été créé par un propriétaire de Meknès, pour le transport des voyageurs à Dar Bel Hamri et Fez, ou toute autre direction.

En facilitant les relations de Meknès avec Fez et Rabat, ce service de voitures apporte une nouvelle amélioration à la vie économique et sociale de la région.

*Dar Bel Hamri.* — La région de Dar bel Hamri est d'une fertilité remarquable. Le poste installé sur ce point est d'ailleurs un futur centre de colonisation, en même temps qu'une gare importante de la future ligne ferrée commerciale de Kenitra à Fez.

Déjà deux importantes exploitations agricoles françaises ont été installées dans les environs. Leurs créateurs s'occupent à mettre en valeur deux domaines pleins d'avenir. Ils sont très satisfaits de la valeur productive des terres dont ils se sont rendus acquéreurs.

*L'essor de Kenitra.* — Une cité nouvelle semble sortir de terre à Kenitra. Partout, des constructions en planches s'édifient aux abords du Sebou et forment un gros village.

Tandis que la Compagnie de l'Omnium concentre sur le fleuve un matériel destiné au fonctionnement d'un service de navigation, la direction du chemin de fer fait aménager des logements pour son personnel et ses ouvriers. Un hôtel et des entrepôts généraux sont actuellement en cours de construction, en solide maçonnerie.

Un appontement a été construit sur le fleuve. Il a permis de débarquer, pendant le courant de juin, 6.700 tonnes de marchandises diverses pour l'Intendance.

L'avenir de Kenitra paraît plein de promesses. Son essor semble d'ailleurs devoir être assuré par la vente aux enchères publiques des terrains maghzen dont le lotissement vient d'être terminé.

*Les récoltes dans le Maroc Oriental.* — La période des moissons est maintenant close dans le Maroc Oriental. A fin mai, les évaluations sur la récolte étaient les suivantes pour les orges :

Dans le cercle de Debdou et de la Moulouya, le rendement a été bon. Dans celui d'Oudjda, il a été moyen. La récolte, dans la région montagneuse du cercle des Beni-Snasen, a donné des résultats satisfaisants. Quant à la plaine des Triffas, le rendement de la partie est a été plutôt médiocre, tandis que la partie ouest a donné des récoltes presque nulles.

En ce qui concerne la récolte du blé, elle a été médiocre en général sur tout le territoire du Maroc Oriental.

En raison des moissons, les transactions des marchés, qui étaient peu animés, ont subi une priode de calme. La laine, cependant, a fait l'objet d'une campagne très active. Rien que sur le marché de Berguent, le nombre des toisons amenées et vendues pendant le mois de mai a atteint le chiffre de 90.000.

Le bétail continue à être en bon état, mais les transactions sont calmes.

*La récolte dans les Doukkala-Abda.* — La récolte en céréales produite cette année sur le territoire des Doukkala a été médiocre dans le Sahel et nulle dans la plaine inférieure. Toutefois, dans la zone côtière, la récolte en maïs s'annonce comme moyenne. Quant aux vignes des jardins indigènes, elles ont belle apparence.

Les Indigènes des Abda-Ahmar ont achevé les dépiquages du blé et de l'orge qui n'ont fourni qu'un maigre rendement. Le maïs et les pois-chiches, qui sont de belle venue, se maintiennent pour le moment dans un état satisfaisant qui promet une récolte, sinon abondante, du moins rémunératrice.

En raison du rendement défectueux de la récolte dans les Doukkala, le prix des céréales se maintient très élevé à Saffi, malgré que le commerce, dans le but de pourvoir aux besoins de la consommation locale, ait importé sur ce marché plusieurs milliers de quintaux d'orge et une assez grande quantité de semoule.

On signale à Mazagan, où le prix des légumes est inabordable, une intéressante tentative d'un Français, qui consiste à ravitailler tous les quinze jours la population de cette ville avec des primeurs et légumes frais provenant de Cadix.

*La récolte dans la banlieue de Fez.* — Jusqu'au moment des moissons, la récolte, dans la banlieue de Fez, paraissait satisfaisante ; mais les battages ont donné des résultats inférieurs aux évaluations espérées.

Aussi les prix de l'orge et du blé ont-ils subi une hausse sensible. On cote actuellement, sur les marchés de la banlieue de Fez, 1 douro hassani pour l'orge et deux douros hassani 1/2 pour le blé par mouf.

*Troupeaux en transhumance.* — Les troupeaux souffrent beaucoup, en ce moment, de la sécheresse. Les pâturages, sur le territoire des Ahmar en particulier, n'offrent plus aux bestiaux qu'une herbe desséchée et rare. Aussi, pour éviter la mortalité et l'amaigrissement de ces animaux, leurs propriétaires les envoient-ils en transhumance dans le Moyen Atlas, surtout en pays Tadla.

*L'abatage des animaux femelles.* — On sait que, pour éviter la ruine du cheptel bovin et ovin, un dahir chérifien interdit l'abatage des femelles de ces deux catégories d'animaux.

Dans le but d'apporter une aide efficace à l'application de ce dahir, la municipalité de Fez vient de décider que la vente des peaux de vaches et de brebis sera rigoureusement interdite sur les marchés de la ville, sauf dans des cas tout-à-fait exceptionnels qui nécessiteront une autorisation du parha.

*Les recherches de minerais dans le Maroc Oriental.* — Dans sa dernière séance, le Conseil d'administration de la « Société d'études du Haut-Guir » a examiné les opérations du premier exercice social, qui embrasse la période allant du 7 octobre au 31 décembre 1912, et a établi un rapport duquel il résulte que ces opérations se sont bornées à des travaux de prospection et de recherches.

Ces travaux ont donné des résultats intéressants. Les dépenses de premier établissement ressortent à 300.000 frs.

*L'Union des Mines Marocaines.* — Le Conseil d'administration de l'Union des Mines Marocaines vient d'établir son rapport sur l'exercice 1912. Le règlement minier n'étant pas promulgué, la société n'a pu que procéder à des travaux d'attente et de reconnaissance de gisements qui seront mis en valeur dès que la loi réglant l'exploitation des mines au Maroc le permettra.

La situation financière de l'Union des Mines Marocaines est satisfaisante, suivant le rapport en question.

*Un syndicat commercial français à Mazagan.* — Les négociants français de Mazagan viennent de jeter les bases d'une Association destinée à défendre les intérêts économiques de ses adhérents. Une première réunion a eu lieu, au cours de laquelle le bureau a été constitué.

Les membres présents à l'assemblée Générale constitutive, avant de se séparer, ont envoyé au Résident Général une adresse assurant le représentant de la France au Maroc de leur respect et du vif désir de leur association de coopérer à l'œuvre de civilisation et de développement économique entreprise par l'Administration du Protectorat.

*Le change hassani dans les Doukkala-Abda.* — La fin du mois de juin a été marquée, à Mazagan, par de grosses fluctuations dans le change de la monnaie hassani, qui a atteint 148 0/0. La moyenne du mois a été de 130.

A Saffi, le change qui, depuis plusieurs mois, se maintenait au taux normal de 125 0/0, est monté brusquement à 135 vers la fin de juin, se maintenant à ce taux avec des variations journalières de plusieurs points.

On attribue cette baisse de l'hassani à un afflux inattendu de monnaie marocaine venu de l'intérieur du pays et aussi à un mouvement d'importation de marchandises qui a obligé les commerçants à demander du numéraire français.

## NOUVELLES ET INFORMATIONS

*Lotissements domaniaux urbains - Marrakech.* — L'adjudication des terrains maghzen de la ville nouvelle de Marrakech, commencée le 30 juin dernier, s'est terminée le 7 juillet courant.

Sur 280 lots mis aux enchères, 203 ont été adjugés dans d'excellentes conditions.

Parmi les lots vendus, quelques-uns ont atteint un prix élevé : le lot N° 192, d'une contenance de 2.405 mq. a été adjugé au prix de 22.077 P. H. 90 ; les lots 229-230, mesurant respectivement 1755 et 1770 mq., ont dépassé 12.000 P. H. ; 18 lots ont trouvé preneur pour des prix variant entre 3.000 et 7.000 P. H.

L'Administration a relevé avec plaisir l'empressement mis par diverses notabilités indigènes à contribuer au succès des opérations entreprises.

*Immeubles maghzen occupés par l'Autorité militaire française et par les Services Civils du Protectorat.* — Une décision résidentielle du 22 avril dernier stipule qu'aucun immeuble maghzen ne peut être occupé sans qu'un loyer correspondant à sa valeur locative réelle soit payé au Trésor Chérifien.

Il n'est fait exception à cette règle que pour les immeubles occupés par la famille impériale ou, personnellement, par le Commissaire Résident Général.

L'Autorité militaire française et les Administrations du Protectorat ont été, en conséquence, invitées à établir la liste des immeubles maghzen occupés par leurs services respectifs à la date du 15 juillet 1913.

A l'égard des immeubles domaniaux détenus par l'Autorité militaire française, il a paru qu'il convenait de distinguer entre ceux occupés par les troupes ou par les services militaires proprement dits (service des subsistances, manutention, intendance, etc) et ceux qui sont destinés au logement ou aux bureaux d'officiers exerçant une fonction administrative du Protectorat (Commandants de régions, de cercles, officiers du Service des Renseignements, etc.). Le paiement du loyer afférent aux immeubles de la première catégorie sera demandé au budget français de la guerre.

*Un asile de nuit à Mazagan.* — Par suite du manque de récoltes, la misère est grande dans la région de Mazagan et chasse les Indigènes des campagnes vers la ville. Aussi, les services municipaux, émus de cette situation, ont pris la louable initiative de créer un asile de nuit où les miséreux trouveront un abri et, au besoin, des secours.

Par les soins du commissaire de police, un fondouk a été aménagé à cet effet et le fonctionnement en sera assuré par la générosité de notables indigènes qui seront sollicités et auxquels se joindront certainement les Européens qui ne restent jamais insensibles au spectacle des souffrances des Marocains dans le dénuement.

*Un incendie sur la lisière de la Mamora.* — Un incendie a éclaté, le 30 juin, sur la lisière de la forêt de la Mamora. Le feu a été communiqué aux broussailles qui longent la voie ferrée stratégique de Kenitra, par des escarbilles enflammées provenant d'une locomotive.

Les récoltes des Zemmour du sud étant menacées par le sinistre, les Indigènes de cette tribu se sont empressés, de leur propre initiative, de combattre l'incendie.

*Grève des cochers et chauffeurs à Casablanca.* — Les services municipaux de Casablanca ont établi un tarif pour les voitures de place et automobiles dans l'intérieur de la ville, extra muros et à la journée. Ce tarif a été mis en vigueur dernièrement. Il est de nature à éviter au public d'être exploité, tout en sauvegardant les intérêts professionnels des cochers et chauffeurs.

Pour protester contre l'application de cette mesure administrative, les membres de la corporation se sont mis en grève pendant quelques jours, mais ils n'ont pas tardé à se rendre compte de ce que leur attitude avait d'injustifié.

# ANNONCES

La Direction du « Bulletin Officiel » décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Annances judiciaires, administratives et légales

## AVIS

Par acte sous seings privés, en date à Rabat du douze juillet 1913, dont un exemplaire a été déposé au Greffe du Tribunal Consulaire de France à Rabat, le 17 juillet 1913,

MM. SCHMITT, Henri et HERMAND, Emilien, photographes à Rabat, ont formé entre eux une société en nom collectif, sous la raison et la signature sociales « H. SCHMITT et Cie », dont le siège social est à Rabat. La société durera jusqu'au premier mars mil neuf cent seize. Elle a pour objet l'exploitation d'un commerce d'articles photographiques, cartes postales, articles indigènes, etc., dans la rue des Consuls à Rabat. Le capital social est fixé à dix mille francs, apportés par moitié par chaque associé, en espèces et marchandises. Chaque associé aura la signature sociale, mais les emprunts, achats ou ventes d'immeubles, ne seront faits, pour le compte de la société, qu'avec la signature des deux associés.

Signé : H. SCHMITT — E. HERMAND.

## AVIS

Par acte sous seings privés, en date à Rabat du douze juillet 1913, MM. SCHMITT, Philippe et SCHMITT Georges, photographes à Rabat, ont formé entre eux une société en nom collectif, sous la raison sociale « SCHMITT frères », dont le siège social est à Rabat. La société, dont la durée est de trois ans, à partir du 16 juillet 1913, est formée pour l'exploitation de la photographie dans toutes ses branches, et d'un établissement, pour la vente des cartes postales, sis au Camp Garner, à Rabat, et dit « Bazar Militaire ». Le capital social est fixé à dix mille francs, apportés par moitié par chaque associé, M. Schmitt Philippe apportant le « Bazar Militaire » estimé à cinq mille francs, et M. Schmitt Georges apportant un matériel et un atelier photographiques estimés trois mille francs, plus une somme en espèces de deux mille francs. Chacun des associés aura la signature sociale, mais les emprunts, achats ou ventes d'immeubles, ne seront faits, pour le compte de la société, qu'avec la signature des deux associés. Le dépôt de l'acte de société a été fait au Greffe du Consulat de France à Rabat le 17 juillet 1913.

La présente insertion tiendra lieu de premier avis pour l'apport du « Bazar Militaire » à la société.

Signé : SCHMITT Philippe — SCHMITT Georges.

## Établissements PEYRELONGUE Aîné

Importation. - Exportation. - Consignation. - RABAT (Maroc)

### QUINCAILLERIE GÉNÉRALE

ARTICLES DE BATIMENTS — DROGUERIE

F. COUSIN

CASABLANCA. — RUE PORT. — CASABLANCA

INSTRUMENTS AGRICOLES. — FOURNEAUX & CUISINIÈRES

ARTICLES DE MÉNAGE DE PARIS ET D'ÉCLAIRAGE

BALANCES ET BASCULES. — COURONNES MORTUAIRES

Expédition à l'Intérieur

Radiotélégramme : COUSIN-CASABLANCA

### SOCIÉTÉ FRANÇAISE

## des Matériaux de Constructions

### AU MAROC

Anonyme au capital de 302.500 francs

Siège Social - Entrepôt : Route de Médiouna - CASABLANCA

Administrateur-Directeur : L. REBOULIN

Administrateur-Délégué : R. MARTIN

Fournisseurs du Génie Militaire et des Travaux Publics

Briques, Tuiles, Carreaux, Ciment et Faïence, Chaux, Plâtre et Ciments de toutes qualités, Poutrelles et Fers de commerce.

Expéditions dans l'Intérieur

### ALIMENTATION

Vins, Conserves en Gros & Détail  
Mercerie, Bonneterie, etc.

BITON HAÏM

Fournisseur de l'Armée

RUE DES CONSULS

Transport par Chameaux de Salé à Fez

RABAT (Maroc)

Eclairage Général au Lusol

Villes et Particuliers

A. SORNAC

CASABLANCA

### IMPRIMERIE

LIBRAIRIE-PAPETERIE

L. FOUQUE

4, RUE THUILLIER, 4

(PLACE KLÉBER)

SUCCURSALE :

BOULEVARD SÉGUIN, 26

ORAN

Fournitures Administratives

### ETIENNE LAUZET

RABAT (Maroc)

AGENT DÉPOSITAIRE DES

Sucres, Thés, Cafés et Drogueries,  
Papiers, Huiles, Riz, Absinthe et  
Liqueurs, Sardines et Conserves,  
Cordages et Toiles, Pâtes Alimentaires,  
Vin de Bordeaux, Champagne,  
Saindoux, Graisses et Fromage  
Perles Fausses, Quinquina Extra.

Alimentation Générale en Gros

Expédition dans l'Intérieur

